

LES HANDICAPS ET LES CATÉGORIES

Les épreuves de course à pied se disputent de deux façons : avec départ scratch ou avec handicap.

Les épreuves avec handicap permettent de donner des chances égales dans la même course à des concurrents de valeur différente. Les épreuves handicap se courent dans les réunions d'entraînement ou dans les réunions où aucun titre n'est en jeu.

Les handicaps sont nécessaires au progrès de la course à pied.

Les épreuves handicap sont très peu en honneur en France, et c'est une lacune. Dans la plupart des pays les coureurs sont classés en catégories (il en est d'ailleurs ainsi en France), mais dans une même catégorie les performances limites sont fréquemment très différentes, aussi un coureur peut se permettre de gagner les épreuves de sa catégorie sans être obligé de produire son effort maximum. Si un coureur surclasse nettement les hommes de sa catégorie, il passe dans la catégorie supérieure, mais lorsqu'il est en première catégorie on ne peut pas le classer hors catégorie sans l'éliminer de ce fait de la plupart des compétitions ou sans lui faciliter des victoires trop aisées. C'est là que se fait sentir le défaut de handicap en France.

Il est évident qu'un championnat ne peut pas se disputer avec handicap, puisque tous les concurrents doivent être égaux devant

le résultat, mais il ne faut pas, pour cela, que toutes les épreuves soient des manières de championnat comme il semble devenir habituel chez nous.

Les as étrangers se montrent nettement supérieurs dans leurs épreuves respectives à nos champions incontestés, et ceci tient beaucoup à l'obligation qui leur est créée de pousser fréquemment pour essayer de vaincre des coureurs auxquels ils rendent souvent des distances considérables.

En Angleterre, tous les clubs importants ont un « handicaper », en est-il de même chez nous ? Non, et nous devons y suppléer. La plupart des réunions d'outre-Manche comportent des handicaps, et sur les feuilles d'engagement chaque coureur doit mentionner ses dernières performances, avec force détails ; il encourt la disqualification si ses renseignements sont inexacts. Cette pratique devrait se répandre chez nous ; il serait alors intéressant de voir nos as disputer en province des épreuves qui permettraient de les voir réellement en action au lieu de servir de prétexte à une simple promenade compliquée d'exhibition.

Les réunions parisiennes d'athlétisme obligent nos premiers représentants à s'employer fréquemment à fond, car ils se mesurent généralement avec des étrangers qui les contraignent à donner leur maximum, mais dès que l'on quitte Paris, à de rares exceptions près, les succès deviennent faciles.

Il faudrait obtenir des dirigeants provinciaux de ne plus faire disputer leurs épreuves

« scratch » sauf, bien entendu, celles où ils peuvent aligner des hommes de valeur. Il est beaucoup plus intéressant de voir un athlète tenter réellement sa chance que de le faire lutter contre l'impossible ou même le hasard : l'espoir de la victoire est un stimulant plus actif que la tentative de figuration.

La division en catégories permet d'égaliser les épreuves.

Les épreuves françaises se divisent en de nombreuses catégories : tout d'abord on trouve celles qui sont réservées aux athlètes de première catégorie, d'après un classement effectué par les Ligues régionales, ensuite viennent les épreuves de seconde catégorie, naturellement réservées aux athlètes de seconde catégorie ; puis, pour terminer, les épreuves de troisième catégorie, ouvertes aux athlètes qui ne sont pas classés. Les championnats ou challenges ne tiennent pas compte, à moins d'affectation spéciale, des classements en catégories.

Différentes classifications, indépendantes des désignations de catégories, répartissent les athlètes en : juniors, seniors, vétérans, universitaires, scolaires, militaires ou corporatifs. Seules les quatre dernières désignations sont reconnues par la Fédération française d'Athlétisme.

De nombreux pays étrangers organisent des championnats pour juniors, seniors et vétérans.